SEANCE DU 19 JUILLET 2021

L'An deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois de Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN, MM. PONCET, DULLIN, REYMOND,

MULLER, TETAZ

Excusés: MM. CHANINET, MARTINET, NIEMAZ

Pouvoir: M. MARTINET à M. CASTIN, M. CHANINET à M. PONCET

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

I – COMPTES RENDUS DE REUNIONS

- Conseil d'Ecole: M. Castin indique que l'effectif de l'école à la rentrée sera de 66 élèves: 19 en petite, moyenne et grande section; 26 en CP et CE1; 21 en CE2 CM1 et CM2. Des projets de classe ont pu avoir lieu en cette fin d'année: le projet « ébuliscience », visite au parc animalier de Fitillieu, cycle VTT en lien avec un intervenant de la FRAPNA sur l'environnement au lac d'Armaille, projet de Land art, visite du collège de Belley. Les problèmes de violence se sont atténués en cette fin d'année. Des actions de sensibilisation ont été mises en place pour éveiller les consciences des enfants sur les différents types de violence dans le milieu scolaire. Les enseignants ont insisté qu'il était parfois difficile d'avoir des contacts avec les parents pour évoquer des problèmes ou des difficultés rencontrées. Ils indiquent qu'il est primordial de privilégier les rencontres plutôt que d'échanger par mail.
- Rencontre avec l'équipe enseignante : M. Castin informe le conseil qu'il a rencontré l'ensemble de l'équipe de l'école afin d'évoquer leurs difficultés et leurs besoins. Les enseignants indiquent qu'ils ne sont pas vraiment épaulés par les services de l'éducation nationale lorsqu'ils rencontrent des difficultés pédagogiques, psychologiques ou médicales dans leur quotidien.
- <u>CCBS</u>: M. Castin indique que la CCBS a lancé un projet de territoire pour les 10 ans à venir. Il se fait en concertation avec les élus, les citoyens, le monde agricole, économique et de la santé. Le diagnostic qui ressort est la demande du maintien du tissu économique, le développement du tourisme, la compétence urbanisme et d'aménagement du territoire, l'amélioration de collecte des ordures ménagères et le développement de la mobilité (transport à la demande et mobilité douce). Ce projet de territoire devrait être terminé à la fin de l'année.
- ONF: M. Poncet indique que l'ONF veut assurer le développement durable de la forêt dans le massif du Bugey.

II – ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

M. le Maire fait un compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet avec l'opérateur Bouygues en charge d'installer l'antenne sur la Commune. Ce dernier a confié une mission à l'entreprise SNEF pour procéder à des mesures qui indiquent le meilleur emplacement pour implanter l'antenne. Le critère d'implantation de l'antenne défini au préalable est d'apporter du réseau à un maximum d'habitants situés dans un périmètre restreint. Suite à ces mesures et à la proposition d'un emplacement de cet équipement, seuls le Bourg et le hameau de Brognin seraient couverts en totalité. Cela est dû au fait que la Commune est très étendue et sa complexité topographique ne permet pas à l'antenne de couvrir l'ensemble des hameaux. M. Castin a donc demandé à l'opérateur Bouygues (via SNEF) une étude plus appronfie qui indiquerait les meilleures solutions techniques pour optimiser la couverture mobile sur la commune avec l'implantation éventuelle de 2 antennes.

L'opérateur Bouygues a confirmé que la commande à laquelle il répondait du programme New Deal était d'implanter 1 seule antenne par commune. C'est pourquoi M. Castin a contacté le Département le 8 juillet (via le conseiller départemental M. Hedon,) en charge de la commande afin que cette dernière soit modifiée et qu'il soit possible de travailler sur un projet qui prenne en compte l'ensemble du territoire et non pas des projets par communes isolées.

III - PROJET DE HANGAR INTERCOMMUNAL

M. Castin indique que les 4 communes ont été destinataires des devis pour le terrassement, la charpente métallique, la charpente bois et l'analyse d'opportunité pour une éventuelle pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment. M. Castin attend toujour une 2ème offre pour la charpente métallique et la charpente bois mais les entreprises répondent à chaque fois que pour l'instant elles ont des difficultés pour établir des montants en raison de la hausse des prix de l'acier et du bois. Le coût définitif ne devrait pas dépasser 100 000 €

Si toutefois la commune de Colomieu déciderait de participer la répartition financière des communes se ferait au prorata de la longueur de la voirie communale à savoir :

St Germain : 49 % Ambléon : 11 % Colomieu : 19 % Conzieu : 21 %

Pour l'instant, M. Castin indique que ce projet à du mal à avancer. En effet, il est difficile de travailler avec la commune d'Ambléon car il est impossible de rencontrer Madame le Maire.

IV - CIMETIERE

M. Poncet informe le Conseil municipal qu'un jardin du souvenir va prochainement être réalisé. Le règlement du cimetière doit également être modifié.

V – AVENANT AU SERVICE ADS DE LA CCBS

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mutualisation de l'instruction du droit des sols, il est nécessaire de passer chaque année un avenant à la convention de fonctionnement entre les communes adhérentes et le service mutualisé application du droit des sols (ADS). Cet avenant a pour objectif de fixer le montant des participations des communes pour l'année en cours en fonction du montant des charges de gestion courante et du nombre de dossiers de l'année N-1.

Les dispositions financières de cet avenant ont été validées par les communes adhérentes lors de l'Assemblée Générale du service ADS mutualisé en date du 30 mars 2021.

Les tarifs en vigueur en 2020 ont été maintenus, à l'exception de celui des certificats d'uranisme informatifs (CUa) dont le tarif pour 2021 est proposé à 35€ par acte au lieu de 45€ en 2020 :

CUa	CUb	DP	PA	PC	PD
35,00 €	80,00 €	150,00 €	240,00 €	200,00 €	160,00 €

Le Conseil Municipal accepte cet avenant à l'unanimité

VI – RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES SPANC ET TRIMAX DE LA CCBS

M. le Maire indique que lors de sa séance du 17 juin dernier, l'assemblée délibérante de la communauté de communes Bugey-Sud a adopté :

• Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent désormais être portés à la connaissance des conseillers municipaux en séance

Le Conseil Municipal valide ces rapports à l'unanimité.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- M. Castin indique que la demande de subvention au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau a été réalisée pour l'étude sur le renforcement du réseau d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'eaux usées à Appregnin. L'autorisation a été donnée à la commune de commencer cette étude.
- M. le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'arrêté ministériel qui impose l'équipement hivernal d'au moins 2 pneus des véhicules du 1^{er} novembre au 31 mars chaque année sur les communes situées en zone de montagne dont St Germain fait partie. Il faudra également poser des panneaux routier d'avertissement.
- M. le Maire présente 2 devis pour la réfection de l'électricité de 2 logements : 2 513 € HT et 2 240
 € HT. Le Conseil municipal valide ces travaux.
- M. le Maire présente un projet de convention avec la Commune de Belley pour participer au financement du conservatoire de musique de belley. Le montant de la Commune de St Germain serait de 450 € par an et par enfant inscrit. Le Conseil municipal décide d'attendre la rentrée de septembre pour savoir combien d'enfants seront concernés.
- M. Dullin informe le conseil municipal de problème de voisinage à Appregnin notamment à cause du stationnement. M. le Maire indique que chaque personne concernée sera contactée pour résoudre ce problème.
- M. Reymond indique que l'Assemblée général de la Société de Chasse a eu lieu. C'est une association qui se porte bien notamment grâce au travail des bénévoles.
- Mme Jacques fait part du problème des chats errants à Meyrieu. L'association des chats libres de chambéry sera contactée.

Pour copie conforme,

Le Maire, Régis Castin